

Commission « Formation, emploi et éducation »

Rapporteuses : Marie-Françoise LE HENANF et Lydie POREE

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Soutenir la mobilité européenne et internationale des jeunes bretons : Bilan et perspectives »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La politique de soutien à la mobilité européenne et internationale des jeunes Breton.ne.s est une partie du programme 302 « Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées » particulièrement soutenue par la Région. Son dynamisme a été encore développé ces trois dernières années à la faveur d'une part du travail réalisé par les différents partenaires au sein du Comité régional de la mobilité européenne et internationale (COREMOB) et d'autre part de l'impact croissant du programme européen Erasmus +.

Mis en place en juin 2015, le COREMOB fait l'objet d'un bilan positif de ses activités. Une de ses principales ambitions est d'accroître et de diversifier la mobilité internationale, afin d'établir une réelle égalité des chances entre les jeunes et entre les territoires. Les acteurs bretons de la mobilité ont décidé d'organiser leur action au sein du COREMOB autour de cinq chantiers co-financés par le Conseil régional, l'Etat et le Rectorat :

- Chantier 0 : Promouvoir la mobilité européenne et internationale des jeunes ;
- Chantier 1 : Améliorer l'accès à l'information, la rendre plus lisible ;
- Chantier 2 : Favoriser la mise en réseau et la formation des professionnels de la mobilité internationale ;
- Chantier 3 : Proposer un accompagnement spécifique aux jeunes les plus éloignés de la mobilité internationale ;
- Chantier 4 : Améliorer la préparation et la valorisation de toutes les mobilités.

A l'aune de ce premier bilan enthousiaste et encourageant pour le COREMOB, la Région réaffirme sa volonté de maintenir son investissement dans cette démarche en faveur de la mobilité européenne et internationale des jeunes Breton.ne.s.

Le programme Erasmus + a quant à lui pour objectif de donner aux étudiants, aux stagiaires, aux professionnels et aux jeunes d'une manière générale, avec ou sans diplôme, la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité. Depuis 2015, la Région répond chaque année aux appels à projets du programme pour des projets de mobilités de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, comme par exemple le projet B'Mouve (Bretagne mobilité ouverture vers l'Europe) (350 000€ de financement) qui permet la mobilité de 270 bénéficiaires (élèves, étudiants et personnels). Afin de préparer au mieux la période de programmation 2021/2027 la Région a organisé une consultation des acteurs. L'analyse des questionnaires a permis d'identifier des propositions partagées qui amènent à 4 orientations majeures que la Bretagne souhaite défendre dans la période actuelle de négociation des futurs programmes européens :

- une augmentation du futur budget du programme ;
- une réelle attente dans la simplification de ses règles et de ses modalités de mise en œuvre; une vigilance particulière sera portée spécifiquement sur l'éligibilité de certains bénéficiaires ;
- une prise en compte plus affirmée de la formation professionnelle ;
- une démarche plus concertée dans la mobilisation des acteurs pour favoriser les échanges entre bénéficiaires et faciliter la diffusion des « bonnes pratiques » entre les partenaires.

L'ensemble de ces éléments seront traduits dans un document support de cette « position bretonne ».

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le bilan des actions menées par le COREMOB depuis sa création en 2015 jusqu'à 2017 apparaît être une excellente source d'information. Le CESER apprécie la clarté de la présentation de ce bilan. En premier lieu, le COREMOB s'est posé des questions sur son fonctionnement et sa structuration, en vue de les améliorer, comme le montre le compte rendu des actions menées dans le cadre des différents chantiers. Les actions menées visent aussi bien les structures que les professionnels de la mobilité, et bien évidemment les publics visés par les différents dispositifs. Le CESER approuve notamment la volonté du COREMOB d'ouvrir la mobilité européenne et internationale aux publics qui en sont les plus éloignés, et notamment aux « jeunes avec moins d'opportunités », selon l'expression consacrée par les programmes européens dédiés à la jeunesse<sup>1</sup>.

Comme le rappelle le bordereau du Conseil régional, le CESER souligne l'opportunité que représente le programme Erasmus+ dans ses composantes, « Education Formation », « Jeunesse » et « Sport », pour développer la mobilité européenne et internationale des publics concernés dans les territoires de Bretagne. Il partage la volonté de la Région Bretagne de défendre un programme Erasmus+ ambitieux à l'heure des négociations sur les futurs programmes européens (2021-2027). Le CESER approuve la démarche de consultation initiée par le Conseil régional, également mise en œuvre pour la politique de cohésion et la politique agricole commune (avis du CESER, session du 4 décembre 2017). Il partage les quatre orientations majeures identifiées à l'issue de la consultation et constituant la « position bretonne », les deux premières — augmentation du budget et simplification — étant également portées par la Région au sujet de la politique de cohésion et de la politique agricole commune (PAC). Le CESER regrette cependant que le bordereau n'explique pas plus les deux autres propositions et s'étonne de l'absence des enjeux liés à l'inclusion des publics les plus éloignés de la mobilité européenne et internationale et à la mixité sociale et territoriale.

---

<sup>1</sup> C'est dans le cadre des programmes européens dédiés à la jeunesse – successivement le Programme Jeunesse (2000-2006) et le Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA) couvrant la période 2007 à 2013 – qu'a été énoncée pour la première fois la notion de « jeunes avec moins d'opportunités (JAMO) ». Cette notion désigne les jeunes handicapés ou issus d'un milieu culturel, géographique ou socio-économique défavorisé.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Soutenir la mobilité européenne et internationale des jeunes bretons : bilan et perspectives

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de David CABEDOCE

### Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1

Le comité interministériel de la jeunesse du 21 janvier 2013 a fait de la mobilité européenne des jeunes un chantier prioritaire. Après l'installation en octobre 2013 d'un comité permanent au niveau national, la circulaire interministérielle du 23 février 2015 a précisé la mise en place de comités régionaux de la mobilité européenne (COREMOB), déclinaisons régionales de ce comité permanent, et instances stratégiques et politiques de pilotage des actions de mobilité sur le territoire.

En Bretagne, le COREMOB a été installé le 22 juin 2015. Il est co-piloté par le Conseil régional et l'Etat, avec l'appui des chefs de file de la plateforme régionale de mobilité.

Dans le bilan 2015/2017, on constate que le COREMOB a permis l'organisation et la professionnalisation des acteurs de la mobilité en Bretagne. Les résultats en sont concluants : la mobilité dans 2 filières de formation jusqu'ici peu représentées dans les projets Erasmus+, l'enseignement scolaire et la formation professionnelle, a été dynamisée. Ainsi, lors du dernier appel à projets Erasmus+, en 2018, 82 projets de mobilité sur les 91 déposés en Bretagne ont obtenu un financement. Enfin, entre 2014 et 2018, le programme ERASMUS+ volet Education Formation en Bretagne a mobilisé près de 25 millions d'euros bénéficiant à 169 structures et 3 millions d'euros pour le volet jeunesse.

L'action du COREMOB doit être encouragée et soutenue car elle constitue la clé de voûte de la politique du Conseil régional en matière de mobilité internationale des jeunes.

Au sein de la mobilité internationale des jeunes, celle des apprentis prend une place de plus en plus importante : plus de 1 700 en ont bénéficié entre 2014 et 2018, formés dans 11 filières, du niveau V au niveau II, vers 15 destinations européennes. C'est pourquoi les acteurs régionaux de l'apprentissage pourraient être mieux représentés au sein du COREMOB.

Cette représentation semble d'autant plus nécessaire au moment où le Conseil régional perd la responsabilité de l'apprentissage.

Je vous remercie de votre attention.



La CFDT soutient pleinement l'avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Soutenir la mobilité européenne et internationale des jeunes bretons ». Nous approuvons tout particulièrement la volonté et l'action du Conseil régional et du Comité régional de la mobilité européenne et internationale (COREMOB) « *en vue d'ouvrir la mobilité européenne et internationale, aux publics qui en sont les plus éloignés et notamment aux « jeunes avec moins d'opportunités »* selon l'expression consacrée, par les programmes européens dédiés à la jeunesse. Cette dynamique concerne la mobilité sortante de nos jeunes bretons.

La CFDT considère en outre que la Région doit aussi être impliquée pour encourager la mobilité internationale et européenne entrante dans nos universités bretonnes, qui accueillent un nombre important d'étudiants francophones de pays en développement ou émergents du Maghreb, d'Afrique de l'Ouest et d'Asie du Sud Est... A cet égard, la CFDT déplore la récente annonce par le premier ministre d'une augmentation des droits d'inscriptions pour les étudiants hors-Union Européenne qui apparaît choquante, sur la forme comme sur le fond.

Sur la forme, comment accepter que l'on couvre une telle mesure de l'appellation « bienvenue en France » ? Un tel double langage est inacceptable.

Sur le fond, cette augmentation va de fait exclure les étudiants les plus modestes des pays déjà en difficulté. Le rayonnement de la France dans le monde, et en particulier dans l'aire francophone, ne pourra que s'affaiblir. Elle fait déjà naître un sentiment d'abandon voire de rejet dans la jeunesse des pays qui se sentent visés. Les personnels des universités, quant à eux, se verront contraints de discriminer entre les candidats à l'inscription en fonction de leur nationalité, contrairement aux principes universitaires d'inclusion et d'universalité, et suivant des critères nécessairement contestables.

Le véritable problème, que le gouvernement devrait traiter en priorité, c'est comment mieux accueillir tous les étudiants ?

Croit-on vraiment que ce manque de moyens massif sera comblé en ponctionnant les étudiants étrangers ?

La CFDT, via sa fédération SGEN-CFDT a demandé au gouvernement de retirer ce plan mal pensé, dont la seule annonce a d'ores et déjà produit un effet désastreux, en France et dans le monde, sur l'image de notre enseignement supérieur. La CFDT demande à la Région Bretagne son soutien dans cette démarche.